V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9408 — Assa Abloy/Agta Record)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 16/05)

1. Le 9 janvier 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Assa Abloy AB (publ) (Suède, «Assa Abloy»),

— Agta Record ag (Suisse, «Agta Record»).

Assa Abloy acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Agta Record. La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Assa Abloy: fabrication et fourniture de portes automatisées pour les piétons, de portes industrielles, de serrures, de capteurs et de systèmes et composants de contrôle d'accès, ainsi que fourniture de services après-vente pour les portes automatisées pour les piétons et les portes industrielles,

— Agta Record: fabrication et fourniture de portes automatisées pour les piétons et de portes industrielles, ainsi que fourniture de services après-vente pour les portes automatisées pour les piétons et les portes industrielles.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9408 — Assa Abloy/Agta Record

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE